

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 8 juillet 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Attia, M. Beudet, Mme Choulet, Mme Dellac, M. Fourcade, Mme Paul, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Beudet  
M. Constant donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud  
Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema  
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani  
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Hanotin  
Mme Denis donnant pouvoir à M. Bedreddine  
M. Kergoat donnant pouvoir à M. Prudhomme  
M. Kern donnant pouvoir à Mme Laroche  
Mme Piétri donnant pouvoir à M. Grandin

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Cerrigone, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Ayyadi, Mme Magrino

-----



## Délibération n° 2020-VII-31 du 8 juillet 2020

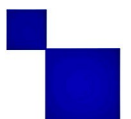
### RAPPORT SUR L'ÉTAT DE LA DETTE ET LA STRATÉGIE DE SA GESTION

**Le conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

**après en avoir délibéré,**



- DONNE ACTE à son président de la présentation du rapport sur l'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et la stratégie de sa gestion pour 2020.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Maroun, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beudet, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*